

Commune de Vieille-Chapelle - 62136

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2013
A 19 H 00 SUR CONVOCATION EN DATE DU 31 OCTOBRE 2013**

Séance : 08/ 2013

- 8 conseillers présents
- Madame MOREL Dorothée absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur DESSE Jean Michel
- Mademoiselle PAGES Evelyne, Messieurs COLAERT Philippe, DE JONCKHEERE Alain et THOUILLET Patrice, absents.

L'ordre du jour était le suivant :

- 08 / 2013 / 01- * - Désignation d'un secrétaire de séance**
- 08 / 2013 / 02- * - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion**
- 08 / 2013 / 03- * - Compte rendu des délégations du Maire**
- 08 / 2013 / 04- * - Décision modificative N°1**
- 08 / 2013 / 05- * - Modification des statuts du RAM**
- 08 / 2013 / 06- * - Enquête publique épandage Société ROQUETTE**
- 08 / 2013 / 07- * - Vente du terrain de M SENECHAL**
- 08 / 2013 / 08- * - Projet éducatif de l'école**
- 08 / 2013 / 09- * - Demande de subvention sénatoriale pour la rue du Moulin**
- 08 / 2013 / 10- * - Convention avec le SIADEBP**
- 08 / 2013 / 11- * - Evolution du personnel communal**
- 08 / 2013 / 12- * - Convention souscription Fondation du patrimoine pour la ferme de M SENECHAL**
- 08 / 2013 / 13- * - Compte rendu des réunions aux différents syndicats**
- 08 / 2012 / 14- * - Questions diverses**
 - Accord subvention parlementaire pour école**
 - Accord autorisation d'installer un système de vidéo-protection**
 - Achat du camion électrique**
 - Les PC de l'espoir**

08 / 2013 / 01- * - Désignation d'un secrétaire de séance

Madame GALLANT Stéphanie se propose pour être secrétaire de séance. Elle est élue à l'unanimité

08 / 2013 / 02- * - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le compte-rendu de la réunion du 10 septembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

07 / 2013 / 03- * - Compte rendu des délégations du Maire

Monsieur le Président signale que, depuis la dernière réunion, il a signé :

- l'achat de tapis pour l'école pour un montant de 332 € 20 à CASAL SPORT
- l'achat d'une structure stand parapluie pour un montant de 1 028 € 00 HT

- l'achat de 2 désinsectiseurs pour un montant de 510 € 00 HT
- la signature du contrat de Madame BILLET Florence pour le centre aéré de la Toussaint

08 / 2013 / 04- * - Décision modificative N°1

Monsieur le Président explique que pour terminer l'année, une décision modificative doit être apportée au budget car il est prévu dans la section investissement de faire l'acquisition d'un camion électrique, l'achat d'ordinateurs pour la Mairie et il propose donc la décision modificative suivante :

CHAPITRE	BP 2013	A DEPLACER	A AJOUTER
A DEPLACER + RECETTES NON PREVUES		21 000,00 €	37 700,00 €
6042 Achats prestation de services	2 500,00 €		3 500,00 €
60612 Energie Electricité	9 000,00 €		5 000,00 €
60618 Autres fournitures non stockés	0,00 €		50,00 €
6064 Fournitures administratives	6 000,00 €		1 500,00 €
611 Contrats de prestations	500,00 €		450,00 €
6132 Locations immobilières	0,00 €		500,00 €
61523 Entretien de voies et réseaux	10 000,00 €	5 000,00 €	
6247 Transport collectif du personnel	3 750,00 €	1 000,00 €	
6413 Personnel non titulaire	30 500,00 €	5 000,00 €	
64161 Emplois jeunes	2 000,00 €	2 000,00 €	
6455 Cotisation pour assurance du personnel	11 000,00 €		150,00 €
678 Autres charges exceptionnelles	16 942,03 €	8 000,00 €	
6456 Versement supplément familial			1 850,00 €
023 Virement à la section d'investissement			24 700,00 €
LES RECETTES NON PREVUES AU BUDGET			16 700,00 €
752 revenus des immeubles	5 450,00 €		6 000,00 €
773 mandats annulés			10 700,00 €
SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES			24 700,00 €
2051 logiciels			1 000,00 €
2183 achat ordinateur			7 000,00 €
21571 achat camion			16 700,00 €
RECETTES			24 700,00 €
021 virement de la section de fonctionnement			24 700,00 €

Après la lecture des chiffres, Monsieur le Président demande aux membres du Conseil Municipal s'ils sont d'accord avec ses modifications.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal adoptent la décision modificative.

08 / 2013 / 05- * - Modification des statuts du RAM

Monsieur le Président signale aux membres du conseil municipal que la commune de SAILLY SUR LA LYS a demandé son départ à compter du 1^{er} janvier 2014 pour la communauté de commune de Flandre-Lys. Ce retrait aura des conséquences, 30 assistantes maternelles agréées ne dépendront plus du RAM du Bas Pays. Le nombre d'habitants passera dès 2014 de 23430 à 19287 ce qui représentera une perte de financement d'environ 20%. Monsieur le Président propose aux membres du conseil municipal

d'accepter le départ de la commune de SAILLY SUR LA LYS et demande de délibérer. Les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

Les membres du conseil municipal se posent la question à savoir quel sera le coût financier pour la commune suite au retrait de la commune de SAILLY SUR LA LYS car la cotisation est basée sur le nombre d'habitants. Avant de signer la convention, un courrier sera envoyé au RAM pour en connaître les conséquences financières.

08 / 2013 / 06- * - Enquête publique épandage Société ROQUETTE

Monsieur le Président signale qu'une enquête publique sur la demande de procéder au recyclage agricole du Lyssol par épandage agricole sur 105 communes du Nord et 319 communes du Pas-de-Calais présentée par la Société ROQUETTE de LESTREM. Monsieur le Président indique que ce dossier est en Mairie pour celles et ceux qui veulent le consulter et que Monsieur le commissaire enquêteur reçoit en Mairie de LESTREM le

- Mercredi 6 novembre de 9 H 00 à 12 H 00
- Mardi 12 novembre de 14 H 00 à 17 H 00
- Mardi 19 novembre de 14 H 00 à 17 H 00
- Mardi 26 novembre de 9 H 00 à 12 H 00
- Vendredi 6 décembre de 15 H 00 à 18 H 00

Monsieur le Président explique que le plan d'épandage du lyssol a un encadrement rigoureux, le but est de protéger l'eau et la biodiversité, d'assurer le suivi agronomique, de maîtriser les nuisances. Le lyssol est un sous produit issu de matières premières végétales, des matières organiques, du calcaire, des matières sableuses et carbonées, on ajoute à ces sous produits de la chaux et de la marne. Le lyssol est une composition riche en éléments fertilisants.

Après cet exposé, Monsieur le Président demande aux membres du conseil municipal d'émettre un avis.

Après délibération, 3 sont pour, 3 s'abstiennent et 2 sont contre.

08 / 2013 / 07- * - Acquisition de l'Usufruit du terrain agricole situé à VIEILLE CHAPELLE (62136), la rue Hugot cadastré section AE n° 192 et AE n° 194 appartenant à Monsieur Gabriel SENECHAL

La séance ouverte,

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a sollicité et obtenu l'accord de Monsieur Gabriel SENECHAL demeurant à RICHEBOURG (62136), 43 rue du Moulin L'Avoué, par le biais de Maître Blandine DERICQ-THIEFFRY, Notaire à FLEURBAIX, pour la cession au profit de la commune de VIEILLE CHAPELLE de l'Usufruit du terrain agricole situé à VIEILLE CHAPELLE (62136), la rue HUGOT cadastré section AE n° 192 et AE n° 194, lui appartenant.

Il précise que la vente a été négociée au prix de TROIS MILLE TROIS CENTS EUROS (3.300,00 €) et que les frais de notaire et d'enregistrement seront pris en charge par la commune.

Le conseil municipal, après délibération,

- Décide l'acquisition de l'Usufruit du terrain agricole situé à VIEILLE CHAPELLE (62136), la rue HUGOT, cadastré section AE n° 192 et AE n° 194, d'une contenance totale de 2 hectares, appartenant à Monsieur Gabriel SENECHAL, la nue-propriété de la parcelle étant déjà la propriété de la Commune de VIEILLE CHAPELLE, au prix total de TROIS MILLE TROIS CENTS EUROS (3.300,00 €) augmenté des frais notariés et d'enregistrement,

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition amiable.

Monsieur WALLE rappelle qu'il pense que toutes les dépenses engagées pour l'Association Sourires d'Autistes devront être reprises dans le bail emphytéotique et le montant du loyer. Il demande si le montant des travaux de la toiture restant à la charge de la commune sera repris en compte. Monsieur le Président signale qu'il est d'accord pour les coûts engendrés par le rachat de l'usufruit, les frais de notaire et autres dépenses liées au foncier soient effectivement repris dans le bail. Par contre, la ferme Sénéchal qui fait parti du patrimoine de la commune restera la propriété de la commune qui se doit d'entretenir son patrimoine. Les dépenses liées à la réfection du bâtiment (toiture) auraient du être entreprises même si la ferme n'avait pas été mise à disposition de l'Association. De plus, Monsieur le Président rappelle que l'Association apportera sa contribution financière aux travaux et à la fondation du Patrimoine puisqu'elle leur versera un chèque d'environ 9 à 10 000 € sous forme de souscription volontaire, ce qui permettra à la commune de récupérer le même montant. Monsieur DELAYEN reprend l'avis de Monsieur WALLE qui pose également le problème de la voirie de la ferme vers la rue Marsy, car les fossés ont été bouchés et qu'il n'y a plus découlement des eaux. Monsieur le Président signale que le coût de la voirie pourrait être pris en compte par l'association ou le Conseil Général. Enfin, Monsieur le Président précise que toutes ces questions seront rediscutées à l'aboutissement de ce projet.

08 / 2013 / 08- * - Projet éducatif de l'école

Monsieur le Président donne lecture du projet éducatif ci-joint :

Réforme des rythmes scolaires (mise en place à la rentrée 2014)

Projet éducatif territorial (PEDT)

de l'école des deux rivières de Vieille-Chapelle

1) Préambule

Le projet éducatif s'inscrit dans le cadre de la refondation de l'école institué par le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires.

a) Les objectifs visent à améliorer l'apprentissage et à favoriser la réussite scolaire de tous les élèves par :

- une meilleure adaptation des horaires au rythme de l'enfant
- une meilleure répartition des heures sur la semaine
- un allègement de la journée de classe
- une programmation des séquences d'enseignement à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande.

-

b) L'organisation de la semaine scolaire doit être répartie de la manière suivante :

- 24 heures de classe sur 9 demi-journées,
- Pause méridienne : 1h30 minimum,
- 5 jours de classe : lundi, mardi, jeudi, vendredi et mercredi matin
- Journée : 5h30 maximum - ½ j : 3h30 maximum

-

c) Il est possible de demander une dérogation au décret dans le cadre d'une application à la rentrée 2014 :

- Samedi à la place du mercredi,
- Durée d'une journée supérieure à 5 h 30,
- Durée d'une demi-journée supérieure à 3 h 30

-

d) Des critères supplémentaires peuvent être pris en compte pour arrêter la décision de dérogation :

- Organisation justifiée par les particularités du projet éducatif territorial,

- Organisation qui présente des garanties pédagogiques suffisantes.

e) La durée de validité de l'organisation du temps scolaire :

- La décision d'organisation de la semaine est prise pour 3 ans,
- Possibilité de modification avant 3 ans si demande de l'élève,
- Renouvellement possible tous les trois ans après un nouvel examen (respect de la même procédure).

f) Encadrement :

- si les activités périscolaires sont prise en charge par la CAF :
 - 1 encadrant pour 8 enfants de moins de 6 ans,
 - 1 encadrant pour 12 enfants de plus de 6 ans,avec une proportion de 50% de titulaires Mademoiselle LIBBRECHT, 30% de stagiaires et 20% de non titulaires
- si les activités périscolaires ne sont pas prises en charge :
 - 1 encadrant pour 10 enfants de moins de 6 ans,
 - 1 encadrant pour 14 enfants de plus de 6 ans,La définition des compétences de l'encadrement est moins restrictive.

2) Projet du PEDT de l'école des 2 rivières de Vieille-Chapelle :

- **Concertation entre les parents d'élèves, le corps enseignant et la municipalité :**

Le Projet Educatif Territorial susceptible d'être mis en place à l'école communale des deux rivières résulte d'une concertation tenue entre les différents acteurs concernés par la modification des rythmes scolaires pour l'année 2014-2015. De ce fait, une réunion a été organisée le vendredi 27 septembre 2013 dans les locaux de l'école entre le personnel enseignant, les représentants des parents d'élèves et la municipalité :

- Il ressort de cette réunion de concertation que les enseignantes proposent une **organisation du temps de travail qui nécessite une demande de dérogation d'horaire** qui s'appuie et se justifie par le projet éducatif territorial.

Cette organisation permettrait de n'organiser des ateliers que sur 3 jours par plage horaire d'1 heure au lieu de $\frac{3}{4}$ d'heure, ce qui engendrerait des économies pour une petite commune comme celle de Vieille-Chapelle. En effet, le nombre d'intervenants par semaine serait réduit de 25% :

Semaine sans dérogation : 4 jours à $\frac{3}{4}$ d'heure = 3h avec 4 intervenants

Semaine avec dérogation : 3 jours à 1 heure = 3h avec 3 intervenants

Le planning est présenté dans l'annexe 1.

- **Définition des activités :**

Deux types d'activités sont proposées :

APC : Activités Pédagogiques Complémentaires :

- Aide aux élèves rencontrant de difficultés dans leur apprentissage,
- Aide au travail personnel,
- Mise en œuvre d'une activité prévue au projet d'école (**projet joint à la demande de dérogation, Annexe 2**)

NB : Cette activité est réalisée 1 heure/jour par 1 enseignante pour un groupe.

TAP : Temps d'activités Péri-scolaires :

Au vu des effectifs de l'Ecole des 2 rivières de Vieille-Chapelle et des quotas d'encadrement imposés pour les enfants de moins de 6 ans et de plus de 6 ans : 51 élèves actuellement, il est nécessaire de prévoir (dans le cas d'une participation optimale aux ateliers) la mise en place de 4 groupes, 2 groupes constitués par les enfants de moins de 6 ans, et deux groupes pour les enfants de plus de 6 ans. Sachant qu'un groupe est pris en charge chaque jour par le personnel enseignant, la municipalité doit donc définir l'activité péri-scolaire et prévoir l'encadrement de 3 groupes au maximum. La participation des enfants au TAP n'étant pas obligatoire, le nombre de groupes et d'encadrants doit être modulable et surtout adaptable chaque semaine ou chaque mois pour éventuellement être revu à la baisse.

Dans ce cadre, le PEDT mis en place par la municipalité propose d'offrir aux enfants les activités nouvelles suivantes :

- dans le domaine de la culture, une activité créative autour des échanges et découvertes d'autres régions, pays et continents (cuisine locale, culture, mode de vie, traditions) activité assurée par un encadrant titulaire du BAFD,
- dans le domaine de l'éveil musical et sportif, des activités basées sur la danse, l'initiation au solfège, à la musique, le sport en tant que contribution au bien vivre ensemble et développement de l'action et l'expression corporelle, activités toutes deux assurées par des parents d'élèves, enseignants et éducateur sportif.
- dans le domaine de l'épanouissement personnel, favoriser le vivre et le jouer ensemble, des activités de jeux de sociétés ludiques ou non seront proposées, activités assurées par le personnel communal (formation BAFA à prévoir pour le personnel).

Il faut noter aussi que le personnel enseignant propose également des activités liées à l'informatique et son apprentissage, des jeux en anglais pour la découverte de la langue et une initiation au théâtre

- ***Sondage effectué auprès des parents d'élèves***

Sachant qu'une dizaine d'élèves va partir au collège à la rentrée 2014 et qu'il y a un nombre important de « fratries » à l'école des deux rivières, le sondage concernait exactement 28 familles. 21 familles ont répondu au questionnaire, ce qui représente 75%.

Les réponses principales sont les suivantes :

- 57% sont favorables à ce que la demi-journée soit le mercredi matin,
- 17 s'inscriraient aux APC+TAP,
- 67% sont pour la gratuité des activités et 20% serait d'accord pour une participation financière,
- 3 parents d'élèves sont volontaires pour assurer un encadrement d'activités qui cadrerait avec le projet éducatif.

Pour chaque question posée, des commentaires ou remarques diverses ont été faites par les parents d'élèves. Elles ont été consignées dans la synthèse du sondage qui a été communiqué à la municipalité.

- ***Validation par l'ensemble des intervenants de l'organisation de la semaine scolaire et péri-scolaire***

Il est important de préciser que le projet éducatif élaboré par la municipalité de Vieille-Chapelle est le fruit **d'une large concertation entre les différents acteurs** (parents d'élèves, corps enseignant et municipalité) et **qu'il requiert le consentement de toutes les parties en question.**

- ***Gratuité des TAP et Délibération du Conseil Municipal***

Discussion :

Après avoir donné lecture du projet une discussion s'enchaîne pour savoir s'il faut faire payer les familles dont les enfants vont participer aux activités. Monsieur DELAYEN demande quel sera le coût des animateurs pour l'année scolaire. Il y a 36 semaines d'école x 6 heures = 216 h 00 X 20 € 00 = 4320 €, en sachant que l'année prochaine l'état va participer à hauteur de 50 € par enfant. Il sera demandé à Mesdames GUILLOT et LAROCHE de passer le BAFA pour qu'elles puissent animer un atelier en cas d'absence d'un animateur, un atelier sera géré par Madame LIBBRECHT Camille, ATSEM et titulaire d'un BAFD, et également un groupe sera proposé aux parents recensés pour faire des activités.

Monsieur le Président demande de délibérer sur la gratuité ou non des activités. Après délibération, il y a une abstention et 7 pour.

Les membres du conseil municipal approuvent le projet sur le fond et posent la question du lundi après midi pour effectuer des activités sportives afin d'alléger le temps de travail. Monsieur le Président signale qu'il va soumettre ce projet à Madame la Directrice et aux parents d'élèves pour approbation.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30 - 9h00	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie
9h00 - 12h00	EN	EN	EN	EN	EN
12h00-13h30	Pause méridienne	Pause méridienne		Pause méridienne	Pause méridienne
13h30 - 15h30	EN	EN		EN	EN
15h30 - 16h30		APC + TAP		APC + TAP	APC + TAP
16h30 - 18h30	Garderie	Garderie		Garderie	Garderie

En : Enseignement

APC : Activités pédagogiques complémentaires

TAP : Temps d'activités périscolaires

08 / 2013 / 09- * - Demande de subvention sénatoriale la rue du Moulin

Monsieur le Président propose aux membres du conseil municipal de faire une demande de subvention après de Monsieur VANLERENBERGHE, Sénateur, pour la réfection de la rue du Moulin. Il propose de faire le montage du dossier à partir de l'estimatif financier du cabinet BERIM qui est de 237527 € et de demander une subvention de 20 000 €. Après délibération, les membres du conseil municipal mandatent Monsieur le Maire à effectuer cette demande.

Monsieur le Président signale qu'il a pris contact avec M JOUVENEL, attaché parlementaire pour lui présenter le dossier de demande de subvention.

08 / 2013 / 10- * - Convention avec le SIADEBP

Monsieur le Président signale qu'il a reçu une nouvelle convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la fourniture et pose de 9 poteaux incendie pour la commune de VIEILLE CHAPELLE pour un coût de 23 920 € TTC. Après lecture, Monsieur le Président propose de ne changer que le poteau incendie de rue de Loïse pour un coût de 2153 € 00 HT et de demander une nouvelle convention pour un seul poteau.

08 / 2013 / 11- * - Le personnel

Monsieur le Président expose aux membres du conseil municipal la situation et l'évolution de carrière de chaque agent communal

Pour Mesdames GUILLOT et LAROCHE qui n'ont pas encore l'ancienneté nécessaire et l'échelon adéquat pour changer de grade, Monsieur le Président propose de les inciter à passer le BAFA pour que la commune soit en adéquation avec le PEDT présenté ci-dessus et qu'elles aient une évolution à l'échelon supérieur le plus rapidement possible.

Pour Madame LIBBRECHT qui est stagiaire ATSEM, Monsieur le Président propose de la titulariser à l'issue de son année de stage, c'est-à-dire au 1^{er} avril 2014.

Pour Madame CRANKSHAW qui effectue des tâches pluridisciplinaires, Monsieur le Président propose de lui octroyer une bonification de 10 points d'indice supplémentaire, comme cela avait été fait pour certains agents étant dans les mêmes conditions.

Pour Mesdames SOUILLART et LAZARO, Monsieur le Président propose de les promouvoir adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et de créer l'ouverture de ces deux postes. Elles ont toutes les deux l'ancienneté dans le grade et l'échelon adéquats.

Pour Monsieur SOCKEEL, Monsieur le Président propose de le nommer adjoint technique principal de 2^{ème} classe et de créer l'ouverture de ce poste. Monsieur Guy SOCKEEL a l'ancienneté requise dans le cadre d'emploi et l'échelon nécessaire.

Pour Monsieur WAQUET, Monsieur le Président propose de le faire progresser au plus rapidement dans l'échelon supérieur car il lui manque 3 ans d'ancienneté dans le cadre d'emploi pour postuler au grade d'agent technique de première classe, grade devenu vacant suite à la promotion de Monsieur SOCKEEL.

Monsieur CRANKSHAW signale que son épouse a passé l'examen professionnel et qu'elle a une augmentation d'environ 5 euros par mois et qu'il ne faut plus lui parler d'examen. Mademoiselle GEORGE signale que Madame CRANKSHAW prévoit tous les achats de la commune, les menus et qu'elle a beaucoup de responsabilités et qu'il serait plus juste qu'elle bénéficie d'une prime.

Monsieur le Président propose de lui octroyer une prime exceptionnelle de 600 euros, ce qui représente 50 €/mois et par 12 mois.

Monsieur le Président propose également d'octroyer une prime exceptionnelle de 500 euros à Madame LIBBRECHT car elle prend la responsabilité et la direction des centres aérés pendant 7 semaines par an

et il existe une différence de salaire importante entre le poste d'ATSEM stagiaire et celui de Directeur de Centre aéré.

Enfin, Monsieur le Président propose d'allouer à chaque agent une prime de fin d'année de 200 euros comme cela était le cas l'an dernier.

Monsieur le Président propose aux membres du conseil de délibérer sur ces différents points. Après délibération les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité sur tous ces points.

08 / 2013 / 12- * - Convention souscription Fondation du patrimoine pour la ferme de Monsieur SENECHAL

Monsieur le Président donne lecture de la convention de souscription avec la Fondation du Patrimoine concernant la réfection de la toiture de la ferme de Monsieur SENECHAL pour un montant hors taxes de 163 637 €. Il explique qu'en signant cette convention, la commune peut récupérer le montant des dons si celui-ci dépasse 5% du montant des travaux HT.

Monsieur le Président demande aux membres du conseil municipal de la mandater la signer cette convention.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

08 / 2013 / 13- * - Compte rendu des réunions aux différents syndicats

08 / 2013 / 13.01 le SICLA

Monsieur MALY signale qu'il a eu une réunion le 10 octobre et que le quorum n'a pas été atteint. Une seconde réunion a eu lieu le 15 octobre et il a été question de l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne et le conseil général afin de terminer le financement des 100% de l'emprunt. Il y a 40 % d'apport de fond de toutes les communes et la ligne de trésorerie particulière de la Caisse d'Epargne, soit 50 000 € et 200 € de frais de dossier et 1 000 € supplémentaires pour frais divers.

08 / 2013 / 13.02 le SIAAAH

Monsieur MALY signale qu'il a eu une réunion à RICHEBOURG avec Monsieur le Maire de LESTREM sur les compétences du SIAAAH concernant la commune de LESTREM qui fait partie de la communauté de commune de FLANDRE Lys pour la participation financière des nettoyages des voies d'eau sur la partie de la LAWE et du courant HARDOUIN

08 / 2013 / 13.03 LE SIPAL

Monsieur WALLE a assisté à une réunion courant octobre concernant le SIPAL et ARTOIS COMM.

08 / 2012 / 14- * - Questions diverses

08 / 2012 / 14.01 Accord subvention parlementaire pour école

Monsieur le Président signale qu'il a reçu l'accord de la subvention parlementaire pour les travaux de construction de l'école pour un montant de 20 000 €, que lors de la réunion à la Sous Préfecture de BETHUNE sur les rythmes scolaires, il s'est entretenu avec Madame GREBERT de la CAF qui lui a signalé officieusement que la subvention de la CAF avait été accordée pour l'école.

08 / 2012 / 14.02 Accord autorisation d'installer un système de vidéo-protection

Monsieur le Président signale qu'il a reçu l'arrêté préfectoral portant l'autorisation d'installer un système de vidéo protection au niveau de la Rue du Capitaine WOODLEY. Monsieur le Président demande aux membres du conseil municipal d'effectuer maintenant la demande subvention pour l'acquisition de la vidéo protection pour un montant de 4 123 euros HT.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité et mandatent Monsieur le Président à faire le nécessaire.

08 / 2012 / 14.03 Achat du camion électrique

Monsieur le Président propose aux membres du conseil municipal de faire l'acquisition d'un camion électrique de marque E.WORKER pour un montant de 15 906 € 80 TTC, en remplacement du petit tracteur. Monsieur le Président explique que ce camion servira aux agents aux travaux de tous les jours et aussi pour faire des courses communales. Monsieur le Président demande de le mandater à signer le bon de commande.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

08 / 2012 / 14.04 Les PC de l'espoir

Monsieur le Président signale que les anciens ordinateurs de l'école ont été donnés à l'association les « PC de l'espoir » qui s'engage à prendre en charge gratuitement le matériel donné, à effacer toutes les données figurant sur les ordinateurs cédés, à faire recycler le matériel inutilisable, à reconditionner et à remettre à niveau et à favoriser l'accès à l'informatique un grand nombre de personnes à prix réduit.

08 / 2012 / 14.05 Le schéma régional de cohérence écologique

Monsieur le Président signale que le projet de schéma régional de cohérence écologique fera l'objet d'une enquête publique qui se déroulera du lundi 18 novembre 2013 au jeudi 2 janvier 2014 inclus dans les préfectures, les mairies des 13 chefs lieux d'arrondissement, le siège des trois parcs naturels régionaux et le siège de la DREAL.

08 / 2012 / 14.06 AAE 62 (Association d'Action Educative du Pas de Calais)

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de remerciements pour la subvention versée à leur association.

08 / 2012 / 14.07 Achat de deux ordinateurs

Monsieur le Président indique aux membres du conseil municipal qu'il y a eu un problème d'ordinateur en Mairie et que l'entreprise qui est intervenue préconise le remplacement des ordinateurs qui ont déjà 7 ou 8 ans pour un coût de 2 233 € 02 HT. Monsieur MALY demande de se renseigner pour une double copie de disque qui serait moins cher que l'achat d'un serveur pour faire les sauvegardes.

08 / 2012 / 14.08 Assurances

Monsieur le Président donne le bilan des trois années pour l'assurance à GROUPAMA et propose de signer le nouveau contrat avec eux.

Après délibération les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité

Monsieur WALLE Michel demande si la salle « Espace Avenir » est disponible le 10 février 2014 pour l'Assemblée Générale de GROUPAMA. Monsieur le Président signale que si la salle est libre, elle sera mise à disposition gratuitement, mais il sera demandé le coût du nettoyage pour un montant de 60 euros au profit du CCAS.

08 / 2012 / 14.09 Bacs à verres

Monsieur WALLE signale qu'il a eu des réclamations au niveau du bac à verre placé au bout de la rue Marsy, car la bordure est haute et les gens stationnent trop près du virage, d'où le risque d'accident. Mademoiselle GEORGE signale que celui de l'Eglise n'est pas bien placé par rapport aux locations des salles. Monsieur WALLE lui précise qu'il ne voit pas où le placer ailleurs. Monsieur SOCKEEL demande du remblai pour stabiliser le bac à verres situé dans le bas de la rue Marsy.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 50